

Déposé le 18/01/2024

A distribuer avant le
23/01/2024

Caen PIC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



*Meilleurs voeux
pour cette année 2024*

Agenda

21 janvier

Contre la loi immigration
11H00
Place de la République
à Caen

5 février

11H00

Rassemblement devant
le Conseil Départemental





La qualité de l'eau du robinet sous surveillance !

INDECOSA CGT du Calvados mène l'action !



Nous avons été saisis par des habitants résidents sur le territoire du Bassin Caennais sur la qualité de l'eau du robinet.

En effet les relevés de l'ARS (Agence régionale de Santé) donnent des résultats qui soulèvent des interrogations légitimes sur la qualité de l'eau de consommation. La présence au-delà des 0,1 ug/litre d'eau des deux métabolites de la Chloridazone que sont la Chloridazone desphényl et la Chloridazone méthyl desphényl à chaque prélèvement est préoccupante.

Cet herbicide à betteraves largement utilisés dans notre région jusqu'en décembre 2020 n'est pas et ne sera pas, sans conséquence sur la santé avec des dommages irréversibles d'autant que d'autres pesticides sont également présent dans l'eau.

Certes une instruction du ministère de la santé publiée le 15 juin 2022 a déterminé une valeur sanitaire transitoire de 3ug/litre d'eau à partir de laquelle des restrictions de consommation doivent être prononcée. Les relevés de l'ARS dépassent cette limite.

Nous avons établi un récapitulatif sur les huit derniers mois des prélèvements effectués par l'ARS. Les chiffres pour ces deux métabolites sont en constante augmentation et ont doublé en huit mois et sont au-delà des recommandations du ministère de la santé.

Nous avons écrit aux maires des communes concernées (THUE et MUE), nous avons eu une réponse commune en lien avec l'agence de l'eau du Bassin Caennais qui reconnaît la situation et fait des mélanges de captage pour diminuer ces taux de Chloridazone. Nous avons été invités, Guillaume VIANDIER et moi-même, à une réunion d'explication et d'échange sur cette situation avec le Bassin Caennais et l'ARS.

Quinze jours plus tard nous avons également été conviés à une nouvelle réunion avec la Préfecture pour faire le point.

Nous avons demandé d'informer les habitants des communes concernées de cette situation et de prendre avec les autorités compétentes les mesures qui s'imposent.

L'application de restriction de la consommation de l'eau du robinet à des fins alimentaires avec distribution de bouteilles d'eau gratuite ou la réalisation d'un captage dans une nappe phréatique non polluée serait plus rassurante pour la population, le temps d'un retour à la normale.

Le circuit de l'eau du robinet



La réponse préfectorale est qu'il n'y aura pas de communication, ils attendent les analyses de l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité de l'alimentation, de l'Environnement et du travail) qui devraient être délivrées courant janvier, pour prendre des décisions.

Nous analyserons nous aussi ces analyses avec la compétence de médecins ou spécialistes si nécessaire. Nous ne voulons pas assister à un nouveau scandale sanitaire!

Vous pouvez consulter les analyses de votre bassin sur le site du ministère de la santé et de la prévention « qualité de l'eau potable » en affichant votre commune.

N'hésitez pas à nous remonter vos commentaires et bilan de la qualité de l'eau de votre commune. Nous vous tiendrons informé de nos démarches.

Par Didier BERGAR

Flash info séniors

Sommaire :

Edito :

Jean-Luc Lemarois
Secrétaire Général USR/
CGT14

Indecosa

Retraité-e-s Educ

Formation syndicale

Habitat inclusif

Transport Gratuit

SAAD

Frêt

Congrès UCR St Malo

GAZA

LSR



Je vous adresse tous mes vœux de bonheur, de santé, de réussite dans vos projets mais aussi mes vœux les plus combatifs, car avec ce que préparent Macron et son gouvernement..... Oui en 2024 les défis seront nombreux pour bâtir ensemble, le monde meilleur de demain.

Nous sommes bien dans une lutte de classe avec d'un côté les riches toujours plus riches et de l'autre des gens qui, comme nous, ont des difficultés à s'offrir des conditions de vie correctes.

C'est cette société d'exploiteurs de la classe ouvrière que le pouvoir en place sert en permanence pour étendre son pouvoir d'opposition : riches contre salariés, retraités, privés d'emploi, jeunes contre vieux, travailleurs du secteur public contre ceux du secteur privé, femmes discriminées dans leur déroulement de carrière et en retraite par rapport aux hommes.

En fait c'est toujours la finance, le fric qui font l'objet des convoitises du patronat et qui cherche à prendre le contrôle de tout ce qui peut lui permettre d'étendre sa domination insupportable.

Tout ce qui est conquis et traduit en avancée sociale irrite leurs portefeuilles et comptes bancaires !

Pour continuer de régner, ils écrasent tout ce qui correspond à une contrainte, c'était vrai hier et c'est toujours la réalité d'aujourd'hui !

Nous avons arraché au patronat et au gouvernement, l'augmentation des retraites et des pensions plus 5,2% au 1^{er} janvier 2024 et 4,9% pour les retraites complémentaires AGIRC/ARCCO.

Il est clair que les augmentations sont bonnes à prendre, mais ce n'est pas l'obole de 5,2 % en 2024 qui nous fera baisser les bras ! Nous exigeons dans l'unité 10% pour tous les retraités et pour la CGT pas de retraite inférieure à 2000 euros brut.

C'est dans un contexte de régression sociale sans précédent, de répression et d'atteintes aux libertés syndicales, propice au développement des idées de l'extrême droite mais aussi caractérisé par la colère, les mécontentements, les luttes que s'est préparé le 12^{ème} congrès de notre UCR- CGT qui s'est tenu du 27 novembre au 1^{er} décembre 2023 à ST MALO.

Les 398 délégués ont débattu et ont défini les orientations pour les trois ans à venir de notre UCR. Des questions cruciales ont été posées : son utilité, son renforcement indispensable pour mener les luttes gagnantes.

Mes camarades en cette année 2024 soyons visibles, audibles, fiers de notre engagement.

Ouvrons en grand les portes de nos permanences syndicales retraités et proposons l'adhésion sans retenue afin de gagner de nouveaux jours heureux.

Les retraité-e-s de la CGT Educ'Action LE 12 OCTOBRE 2023

Les retraités de la CGT Educ'Action section de Caen se sont réunis à l'EREA Robert Doisneau de Saint Lô.

Après le traditionnel café d'accueil, il est fait lecture du rapport d'introduction envoyé par R. Barouh absent pour cause de congrès de l'UD de la Manche. Ce rapport donne lieu à un riche débat portant sur les conséquences de la situation internationale, la politique toujours anti-sociale du Gouvernement.

Est largement débattue la situation catastrophique des lycées et la prochaine réforme de l'enseignement professionnel qui prévoit un accroissement des périodes en entreprise et donc cela au détriment de l'enseignement et particulièrement de l'enseignement général, avec un risque de passage sous la tutelle du Ministère du Travail et non plus de l'Education Nationale. Sont évoquées aussi la crise du recrutement des enseignants et la situation des contractuels.

Le débat porte ensuite sur les conséquences, notamment politiques de la réforme des retraites.

La réunion prend fin pour le repas préparé et servi par les élèves de l'EREA que nous remercions pour son accueil. L'après-midi sera consacré à la visite de l'établissement, de ses ateliers et de sa mission.

La prochaine réunion est prévue le 11 avril 2024 à Saint Denis sur Sarthon (61)



Journée d'échanges sur la continuité syndicale

Le jeudi 23 novembre une trentaine de syndiqués ce sont réunis, à Giberville, pour échanger sur la continuité syndicale.

La journée s'est déroulée autour de sept thèmes amener par quelques diapositives. Des débats très riches, venants de l'expérience des participants, ont permis d'avoir une vision plus précise des pratiques dans certains syndicats. Cette première initiative en appelle d'autres.

Formation syndicale : participer à la vie syndicale retraitée.

Cette formation est programmée les 2,3 et 4 avril 2024 le lieu n'est pas encore défini.

Population concernée :

Retraités syndiqués militants ou ayant milité ou non, d'une section, d'une localité, une section multipro, d'une USR, UFR.

Les objectifs de la formation :

A la fin de la formation les stagiaires seront en capacité de :

- identifier les éléments pour construire et développer une activité syndicale de proximité en direction et avec les retraités
- expliquer et de s'emparer des outils pour renforcer la CGT



Inscription : didier profit 06 85 33 91 18 ou didier.profit@gmail.com

Habitat inclusif

La loi ELAN du 23/11/2018 a donné une définition légale de l'habitat inclusif : « l'habitat inclusif est destiné aux personnes handicapées et aux personnes âgées qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes. [...] Ce mode d'habitat est assorti d'un projet de vie sociale et partagée » (article L.281-1 du CASF).

Cette forme d'habitat constitue une alternative à la vie à domicile isolée et à la vie collective en établissement. Les habitants y vivent dans des logements privés, tout en partageant des espaces communs et un projet de vie sociale.

Les habitats inclusifs sont portés par des personnes morales qui peuvent être par exemple : des associations représentantes d'usagers ou de familles, des gestionnaires d'établissements ou de services du secteur social, médico-social ou sanitaire, des associations du secteur du logement, des bailleurs sociaux, des personnes morales de droit privé à but lucratif, des foncières solidaires, des mutuelles, ou encore des collectivités locales.

Dans cet habitat, les habitants peuvent disposer d'une aide à la vie partagée pour permettre l'intervention d'un professionnel chargé de l'animation, de la coordination ou de la régulation du vivre ensemble, à l'intérieur comme à l'extérieur du logement. Cette aide est fonction du contenu du projet de vie sociale et partagée que les habitants construisent ensemble ; c'est la spécificité de l'habitat inclusif.

En 2021, le Département du Calvados a fait le choix d'inscrire l'Aide à la Vie Partagée dans son règlement départemental d'aide sociale. Ainsi, les occupants d'un habitat, reconnu habitat inclusif par le Département, peuvent bénéficier d'une aide à la vie partagée leur permettant de financer le projet de vie sociale et partagée.

- **Pour qui ?** Ces nouvelles solutions d'habitat s'adressent aux :
 - o Personnes âgées de 65 ans et plus ; de tous GIR
 - o Personnes en situation de handicap : bénéficiaires d'un droit auprès de la Maison départementale des personnes handicapées et/ou d'une pension d'invalidité de la Caisse primaire d'assurance-maladie ;
 - o **Pour quoi faire ?** vivre chez soi de manière autonome et accompagnée grâce à un collectif et un « Projet de vie sociale et partagée » coconstruit et mis en œuvre avec des structures sélectionnées par le Département, la CNSA et l'Etat pour :
 - o Assurer la sécurité des habitants,
 - o Les accompagner et les stimuler dans leur autonomie personnelle,
 - o Animer et coordonner le collectif, susciter une véritable participation sociale et citoyenne.
 - o **Comment ?** en imaginant et réalisant des actions et des activités communes :
 - o Chez soi et à proximité,
 - o En lien avec de nombreux acteurs publics, ou choisir de ne pas le faire !
 - o En ayant accès à des espaces communs.
 - o **Dans quels types d'habitats :**
 - o En appartements ou en maisons regroupés ou partagés,
 - o Dans le parc privé ou le parc social,
 - o Avec un accès à au moins un espace commun,

Et toujours à proximité des commerces, services publics et transports en commun

Face au développement de cette nouvelle forme d'habitat, une vigilance est de mise pour les projets standardisés, très aboutis en format « prêts à habiter ».

Il importe également d'être prudent sur les projets prévoyant d'emblée une mutualisation des prestations sociales de types allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou prestation de compensation du handicap (PCH).

Dans le Calvados actuellement trois projets ouverts et deux reports d'ouverture pour une totalité de soixante-deux places.

Une évaluation est prévue chaque début d'année.



DES TRANSPORTS COLLECTIFS GRATUITS, C'EST MAINTENANT ET C'EST POSSIBLE !

Les crises sociales, climatiques, sanitaires imposent un véritable changement de cap pour désengorger les villes en réduisant la circulation automobile.

La gratuité des transports est une mesure de progrès, et même un choix de société. Comme l'a été le choix de l'éducation gratuite il y a plus d'un siècle.

C'est rendre effectif le droit à la mobilité, dans le respect des contraintes environnementales et dans la justice sociale.

Une mesure de justice sociale

Les dépenses de transport pèsent sur les foyers les plus modestes. La voiture individuelle coûte de plus en plus cher : à l'achat, pour son entretien, pour son carburant. Les tarifications « sociales » ou « solidaires » ne remplissent pas leur rôle : un nombre important

de personnes renoncent à faire les démarches et les différents tarifs suscitent des discriminations et des tensions.

La gratuité met tout le monde à égalité. Elle permet une redistribution du pouvoir d'achat.

Une mesure pour une économie plus sobre, plus juste, respectant notre santé

Les coûts et les nuisances du trafic routier sont considérables. Outre les nuisances sonores, selon les chiffres officiels, la pollution de l'air dont sont responsables pour une grande part les émissions de particules fines par les automobiles, cause des dizaines de milliers de décès prématurés par an.

La construction sans fin de nouvelles infrastructures routières et leur entretien grèvent le budget des collectivités.

En ville, des surfaces considérables sont occupées par les voitures individuelles, au détriment des piétons et des voies cyclables mais aussi des espaces verts et des arbres dont nous avons tant besoin pour nous protéger en temps de canicule.

Réinvestir les dépenses publiques dans le développement et la gratuité des transports publics du quotidien est une urgence.

Une mesure pour préserver notre environnement

Le secteur des transports est responsable de 30 % des émissions de gaz à effet de serre, la moitié étant imputable aux véhicules individuels. S'attaquer au réchauffement climatique, c'est réduire les émissions de CO2 partout où c'est possible. Dans le secteur des transports, c'est réduire l'emprise de l'automobile,

promouvoir la marche, le vélo, le rail (dont des réseaux de type « RER urbain »), les transports en commun en bus ou trams. Remplacer massivement la voiture individuelle à moteur thermique par la voiture individuelle électrique ne règlera pas les problèmes et en créera de nouveaux.

Instaurer la gratuité pour les transports collectifs de proximité, c'est offrir une alternative à la voiture individuelle afin de s'engager dans la réduction du parc de véhicules.

C'est un choix de politique publique qui offre une alternative aux mesures discriminatoires comme l'interdiction des véhicules dits « les plus polluants » en centre-ville, dans des « zones à faible émission » (ZFE), alors que les gros SUV conserveront, eux, le droit d'encombrer les villes.

LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS PUBLICS, C'EST POSSIBLE ET ÇA MARCHE

Aubagne, Châteauroux, Dunkerque, Calais, Douai, Montpellier... La gratuité totale existe déjà dans 35 agglomérations en France. Leur nombre augmente. Aucune n'est revenue en arrière, la mesure a été plébiscitée par les habitant.e.s et les salarié.e.s des réseaux de transport.

La gratuité, cela se prépare : augmentation des lignes, des fréquences, embauche de personnel pour le conseil, la conduite, reconversion des contrôleurs, adaptation de l'infrastructure urbaine pour assurer la ponctualité, la rapidité. Dans les agglomérations où cela a été réalisé, la fréquentation des transports en commun a bondi en quelques mois. Des collectivités locales l'ont fait et ont prouvé que c'était possible.

Pourquoi pas dans l'agglomération de Caen ?

Les élu.e.s de Caen la mer doivent s'emparer du sujet. Passer à la gratuité dès que possible enverrait un signal important à l'heure où la justice sociale et la lutte contre le réchauffement climatique devraient être des priorités.

Le comité pour la gratuité des transports publics dans l'agglomération caennaise compte sur vous : ensemble exigeons que le débat s'ouvre, qu'un plan pour la gratuité soit mis en œuvre.

[Signez la pétition :](#)



https://www.change.org/transportsgratuits_caen



« *La gratuité coûte cher* »
« *Au bout du compte, qui paye ?* »

A l'heure actuelle, les transports en commun sont subventionnés en moyenne à hauteur de 85 % de leur coût d'exploitation par les collectivités locales et par les entreprises qui versent au maximum 3 % de leur masse salariale. La billetterie compte pour le reste, mais la dépense reste élevée pour les usagers.

Passer à la gratuité permet une économie notable pour l'utilisateur, et impacte peu les collectivités *ou les entreprises*, comme le prouve l'expérience dans les agglomérations où la gratuité a été mise en place. Pour aider les collectivités, l'Etat devrait aussi subventionner ce passage à la gratuité, comme il est censé le faire pour toute politique publique d'intérêt général.



« *La gratuité génère l'incivilité, l'absence de respect des infrastructures et au final de l'insatisfaction* »

L'expérience montre que c'est le contraire. Les témoignages des chauffeurs de bus dans les agglomérations où la gratuité existe abondent. Les nouveaux usagers sont les plus satisfaits : avec des transports en commun confortables et qui passent à l'heure, fini le temps passé dans les embouteillages ou le stress pour garer la voiture ! Et cela fait faire des économies ! Quelle meilleure incitation à laisser la voiture au garage ?



Le comité pour la gratuité des transports publics de l'agglomération caennaise réunit des personnes qui souhaitent faire évoluer les modes de transport du quotidien.

Le comité est solidaire des associations qui promeuvent l'utilisation du vélo et de la marche à pied, des salarié.e.s et des organisations syndicales du rail qui réclament le développement du réseau ferré local et l'ouverture ou la réouverture de gares. Il est favorable aux nouveaux modes d'utilisation des voitures individuelles (covoiturage, autopartage...) que soutiennent des associations ou des collectivités locales.

Ensemble, nous pouvons imaginer et mettre en place de nouvelles pratiques de mobilité, pour l'amélioration du bien-être, dans le respect de la justice sociale et des contraintes environnementales.

Contact : transportsgratuits.caen@gmail.com

Après les actions des 26 juin et 11 décembre

le 5 février devant le siège du Conseil Départemental

Le 11 décembre dernier en intersyndicale les retraités ont, une nouvelle fois, participé à un rassemblement devant le siège du Conseil Départemental du calvados pour interpeler les élus sur la question importante des Services d'Aides à Domiciles.

Cette action était soutenue par des maires de communes ayant la gestion de services à domiciles dans le cadre des CCAS. En amont de cette action du 5 février l'intersyndicale des retraité-e-s du calvados a transmis un 3ème courrier aux élus;

Lettre ouverte à Monsieur le Président du Conseil Départemental Mesdames et Messieurs les élu-es du Conseil Départemental

Pour la troisième fois, nos organisations syndicales s'adressent à vous en tant que représentantes des retraité-es du Calvados. Notre objectif est de travailler avec vous au développement d'un service public de l'autonomie que vous avez en partie en charge.

Lors de la session du Conseil départemental du 11 décembre 2023, plusieurs élu-es ont évoqué cette question de l'augmentation nécessaire des moyens financiers pour les aides à domicile.

Vos services ont effectué le calcul de l'augmentation pour 2 millions d'heures annuelles d'aides à domicile pour satisfaire notre demande. Nous vous en remercions. Certes, cela représente une somme importante (augmentation de 14 millions d'euros) et ce choix serait évidemment une grande priorité pour sauvegarder et développer le service public territorial de l'Autonomie.

Le passage à 30 euros de l'heure représenterait une augmentation de 1,65% du budget du Conseil départemental et 5,6% du budget Autonomie.

Vous-même, Monsieur le Président, dans votre allocution de la séance plénière du 26 juin 2023 du Conseil départemental, vous avez parlé «d'un mandat en faveur d'un Département **aidant et solidaire**, qui recherche le meilleur service à la population, qui fait les choses avec bienveillance»; puis, à propos des projections démographiques sur le territoire, vous avez dit: «les résultats de ces projections nous engagent à l'évidence à mener de profondes transformations de nos modes d'action publique».

Le vieillissement de la population, le développement prioritaire du maintien à domicile vous obligent effectivement à engager des moyens conséquents et supplémentaires.

La loi « Construire une société du bien vieillir » votée en Assemblée Nationale le 13 novembre 2023, porteuse de bonnes intentions: développement du maintien à domicile, lutte contre l'isolement des personnes en perte d'autonomie, meilleure prise en charge, formation des personnels,... ne donne aucune perspective de financement, mis à part des aides supplémentaires pour le déplacement des professionnels.

Nous partageons évidemment l'idée que tout ne peut pas reposer sur les conseils départementaux.

Néanmoins, le Conseil Départemental du Calvados, au regard du résultat de votre budget, pourrait répondre à l'urgence de la situation et permettre ainsi aux Mairies gérant un SAAD et aux diverses associations d'aides à domicile de rester présentes sur ce territoire tout en améliorant la qualité des prestations. Nous restons très attentifs aux propositions que vous pourriez faire pour augmenter la participation horaire qui est actuellement de 23 euros.

Recevez, Mesdames et Messieurs, nos cordiales salutations.

FSU 14—FGR/FP14—CGT 14—CFDT14—FO 14—CFTC 14 - SOLIDAIRES/SUD14



LSR et la CGT

Après une vie professionnelle consacrée pour l'essentiel au travail, la retraite est là ! Une vie nouvelle, des projets, un avenir plein de potentialités s'ouvrent à vous, d'autant qu'aujourd'hui on peut espérer vivre mieux, plus longtemps et en meilleure santé. Trouver la bonne réponse à ces aspirations concerne les organisations CGT.

L.S.R. c'est quoi ?

LSR est une association loi 1901 de progrès social et de solidarité créée par la CGT en 1981. : son objectif répondre aux besoins de loisirs des retraités.

Les associations LSR se battent pour le droit aux vacances, aux loisirs, aux activités culturelles ou sportives pour tous les retraités.

Des séjours BSV sont organisés par la Fédération LSR. Elle met en place des voyages à coût modique 260€ déplacement compris en train en pension complète pour une semaine.

Des Séjours SEV organisés par les LSR de chaque département sont proposés pour un prix négocié. Le transport se fait en bus. Une aide de 202€ est donnée par personne par l'ANCV dès lors que les revenus du foyer ne dépassent pas un certain plafond (barème 1 personne : 15991€- 1 couple 30186€ revenu net imposable)

LSR propose des activités qui reflètent la diversité des adhérents des 142 associations des départements : randonnées, jeux, repas dansants conviviaux, sorties culturelles, voyages, barbecue...Autant d'occasions de rencontres, de plaisirs pour rompre l'isolement et la solidarité.

Dans le Calvados LSR existe et nous allons même fêter nos 40 ans. Nous vous invitons à participer à cette fête, et nous serions très de vous recevoir.

dimanche 14 avril 2024 au Paradis Deauville à St Martin aux Chartrains à partir de 12h

Nous prévoyons un bus au départ de Caen / Fleury sur Orne à 11h. Un repas spectacle animé est prévu suivi de quelques danses jusqu'à 18h et un retour sur Caen aux alentours de 19h30

La participation demandée sera de 75€ par personne avec le transport ou 57€ si vous souhaitez vous rendre directement au Paradis Deauville. Pour les personnes qui le souhaitent, vous avez la possibilité de payer avec 2 chèques, un encaissé le 15 mars et le suivant après le repas. Afin de préparer cette journée au mieux une réponse est nécessaire pour le 10 mars : Il vous suffit de renvoyer le bon ci-joint accompagné de vos chèques à l'ordre de LSR ; Les infos supplémentaires vous seront données dès lors que vous serez inscrits.

LSR Calvados séjour SEV Vic sur Cère Cantal

BULLETIN REPOSE

M MMENBRE DE PERSONNES:.....

Adresse : N° de Tel:.....

PARTICIPE AU « 40 ans de LSR » le 14 avril avec le transport bus

OUI

NON

A renvoyer à Solange LEPERCO : 6 Allée des Pinsons 14123 Fleury sur Orne : pour le 10 mars au plus tard

Transport en commun gratuit !

Le 21 décembre dernier, le comité pour la gratuité des transports sur le territoire de Caen la Mer (dont fait partie la CGT14) a organisé une conférence de presse place Bouchard 17H00.

Cette initiative se déroulait symboliquement le jour de la mise en place de la gratuité des transports en commun sur l'agglomération de Montpellier forte de 500 000 habitants. De nombreuses signatures sur la pétition en cours ont été recueillies lors de cette conférence de presse (près de 5000 au total ce jour).

En page centrale de votre journal vous trouverez le tract du comité local avec un ensemble d'argumentaires plaidant pour cette demande du transport gratuit sur le territoire de Caen la Mer qui peut être une porte d'entrée pour généraliser cette revendication sur l'ensemble de notre département.



Passons des grands discours..... aux actes !

Alors que beaucoup palabrent à la COP 28, Ils sont quelques uns ici à Caen et en Normandie à se battre pied à pied pour en finir avec les discours et enfin passer aux actes. Le syndicat des cheminots de Caen fait partie de ceux qui ne lâchent rien. Et même si cela ressemble au combat du pot de terre contre le pot de fer, elles et ils continuent d'enfoncer des coins et rallient lentement mais sûrement des acteurs du monde associatif, du monde politique et du monde économique à la cause climatique.

Leur cheval de bataille, le FRET ferroviaire qui aujourd'hui a totalement disparu de l'agglomération caennaise alors que les potentiels sont nombreux.

Alors que le transport routier est reconnu comme responsable de plus d'un quart de la production de gaz à effet de serre et que le périphérique caennais est congestionné tous les matins et tous les soirs n'est-il pas urgent de développer des alternatives ?



C'est tout l'objet des réunions de travail comme celle qui était proposée le 1^{er} décembre dernier.

Répondant à l'appel du syndicat des cheminots, il y avait là des associations, des élus, des représentants de l'industrie et des cheminots.

Marc Le Rochais, cheminot parfaitement au fait du dossier rappelle les objectifs de la réunion : faire un point sur la situation du fret ferroviaire dans l'agglomération caennaise, les initiatives menées, évoquer l'étude réalisée par SYSTRA pour Caen la mer, PNA (Ports Normands Associés) et Eiffage et étudier les suites à donner.

La situation difficile du fret ferroviaire tant nationalement que localement, malgré ses atouts sur les plans écologiques, énergétiques, de sécurité routière a fait l'objet d'un débat, qui a mis à jour les nombreux freins rencontrés.

Il a été rappelé que depuis 2014, la CGT Cheminots, des associations environnementales comme le CREPAN multiplient les actions de sensibilisation, notamment sur le dossier Logidis (courriers, rendez-vous, actions médiatiques...).

Malgré cela, aucune étude n'a été menée sur la possibilité de desservir à nouveau la plate-forme logistique sortant de terre, qui doit pourtant générer un trafic quotidien d'environ **500 poids-lourds** et est reliée à une voie ferrée fret. Le Député rappelle son intervention récente auprès du ministre des Transports Clément BEAUNE en faveur du fret ferroviaire et de la nécessité de maintenir les installations, qui n'a pas reçu de retour à ce jour.

Le besoin impératif de relancer le fret ferroviaire sur l'agglomération est partagé par l'ensemble des participant(e)s, c'est un enjeu industriel également pour le port de Blainville et les entreprises implantées.

Les échanges se sont concentrés sur le dossier de la voie de Blainville, compte-tenu du bouclage de l'étude technique sur la réhabilitation de cette voie de 7 km.

Le directeur de la carrière de la Roche Blain annonce son intérêt pour cette réhabilitation. Il rappelle que la carrière dispose d'une plate-forme embranchée fer sur la ZI de Blainville. Ouverte en 1996, avec des convois notamment à destination de la région parisienne pour plusieurs grands chantiers, les dessertes se sont arrêtées à la fin des années 2000, époque des plans de restructurations de Fret SNCF. Dès 2013, la direction de la carrière noue des contacts avec SNCF Réseau pour évoquer la possibilité de réactiver la ligne. Le carrier souhaite mettre en place un double fret (expédition granulats, déblais du grand Paris au retour), et indique également un projet d'ouverture d'une plate-forme sur les bords de Seine à Sotteville les Rouen au 1^{er} janvier 2025. Gros chantier à venir de l'EPR à Penly, qui dispose d'une voie ferrée sur le site (possibilité de livrer des trains de granulats).

Des entreprises ouvertes à l'idée de pouvoir travailler avec le fret ferroviaire. Agrial évoque des flux aujourd'hui inexistantes entre la Basse-Normandie et Rouen, mais d'autres encore existants en Pays de la Loire. A noter une nouvelle direction à l'usine Renault Trucks, qui considère l'existence de la voie ferrée comme un atout important.

Lors de la présentation de l'étude conseil portuaire, un vœu en faveur de la réhabilitation de la voie ferrée a recueilli l'unanimité des suffrages des présents.

Au terme de la réunion, l'ensemble des participants s'accordent sur la **nécessité d'obtenir une étude sur les potentiels captables par le fer à l'échelle de l'agglomération caennaise**, pas seulement de la ZI de Blainville.

Dans cette optique, une réunion plus institutionnelle pourrait être demandée, afin de mettre tout le monde autour de la table dans le but d'évoquer cette étude de potentiel, et de **regarder les possibilités de co-financement pour la réhabilitation de la ligne de la ZI de Blainville**. A l'initiative de la CCI ? Du Préfet ?

Le Syndicat CGT Cheminots de Caen ne manquera pas de creuser le sujet et reviendra vers les participant(e)s.

Par Marc LE ROCHAIS



Congrès UCR/CGT de Saint Malo

Conclusion du dernier jour du congrès de Saint Malo

« Ce jeudi 30 novembre 2023, après des échanges, des débats vifs, passionnés mais toujours fraternels, à plus de 92 % les organisations de l'UCR ont tracé une nouvelle feuille de route.

C'est un engagement fort à devenir le syndicat pour tous les retraités de notre pays.

Bien sûr, ce n'est pas un virage à 180° qui a été décidé, mais la poursuite, avec un carburant enrichi de nouvelles propositions, du chemin décidé par les précédents congrès.

Les nombreux militants, présents pour la première fois à un congrès de l'UCR, seront autant de nouvelles énergies qui viendront faire vivre les décisions prises.

Chacun le sait, le chemin est ardu et parfois semé d'embûches. Il n'est pas sorti du néant, certains en avaient parcouru une partie. Il s'agit, aujourd'hui, de prendre le relais et de continuer la route. Il sera demandé volonté, détermination, beaucoup de fraternité et de solidarité, aux militants, pour que soient atteintes les étapes qui la jalonnent avant d'arriver aux objectifs ambitieux décidés ensemble.

C'est un défi qu'ils sauront relever. Et ils savent qu'il faudra encore user bien des semelles sur la route de nos ambitions, avant que l'orientation devienne réalisation. Tous en sont conscients, mais cela n'est pas de nature à les décourager !

Il nous faudra être toujours plus nombreux à cheminer, ensemble, pour y parvenir, et toujours travailler, convaincre.

C'est un important challenge qu'il faut affronter avec détermination.!

De ce chemin, nous devons faire une large route que des milliers de nouveaux retraités rejoindront.

Elle devra être accueillante et répondre aux attentes de toute cette population retraitée, maltraitée, discriminée, infantilisée.

Pour y parvenir, les organisations de l'UCR devront être à où les besoins s'expriment, proposer des solutions, organiser les actions nécessaires.

C'est un travail de tous les instants, un défi immense à relever.

Jean Dubois, premier secrétaire général de l'UCR-CGT, écrivait, en 1982, que « nous, les retraités, aurons, dans la Cgt, la place que nous saurons nous faire ». Ceci est sans doute également vrai pour notre audience auprès de la population.

Cette place, il nous faut la gagner au sein de la Cgt comme parmi l'ensemble des retraités.

Alors, que ce 12e Congrès, tenu dans cette belle ville de Saint-Malo, soit celui de la reconquête de nos forces et de la reconnaissance, par tous, de la justesse de nos revendications.

Bonne route, camarade .

PASQUIER Martine et LECOLLEY Liliane ont été les 2 déléguées qui ont représenté notre Union Syndicale des Retraité-e-s CGT du calvados.



GAZA: une inacceptable punition collective.

Depuis un mois, les habitant·es de Gaza sont sous le feu des bombardements de l'armée israélienne. Plus de 2 000 personnes sont déjà mortes, et plus de la moitié d'entre elles sont des femmes et des enfants. Les massacres de la population palestinienne ne font que s'accroître chaque jour.

La violence et les actes de terreur perpétrés par le Hamas le 7 octobre contre des civil·es israélien·es ne justifient en rien la punition collective actuellement à l'œuvre contre le peuple palestinien tout entier. Les crimes de guerre et crimes contre l'humanité se multiplient dans ce qui s'apparente de plus en plus à un génocide.

Une situation humanitaire catastrophique Les hôpitaux sont bombardés, ceux qui ne sont pas encore détruits sont exsangues et pris d'assaut par les blessé·es. Les soins sont quasiment impossibles, les blessures de guerre très graves et les amputations sont réalisées sans anesthésie.

Près de 1,9 million de personnes ont été obligées de quitter leur logement dans l'urgence et la peur. Mais le sud de Gaza où se réfugie une partie des habitant·es du nord est aussi bombardé, alors que la densité de population y a dépassé les 10 000 habitant·es par kilomètre carré.

Le droit international doit être imposé Le gouvernement israélien bafoue à nouveau le droit international après l'avoir fait depuis des décennies avec l'occupation des territoires palestiniens par les colons israéliens.

Ce gouvernement dominé par l'extrême droite mène ouvertement une politique d'apartheid et poursuit inexorablement la colonisation de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est, au mépris de toutes les décisions internationales, fermant chaque jour davantage la porte à tout processus de paix, alors que Benjamin Netanyahu et ses alliés politiques appellent à raser les villes de Gaza et à déporter massivement sa population.

Pour une paix juste et durable !

La communauté internationale, particulièrement mobilisée pour la cause palestinienne, dénonce cette politique mortifère d'Israël et appelle à mettre fin aux massacres.

Dans la plupart des capitales dans le monde, des manifestations particulièrement fortes se déroulent toutes les semaines avec des appels à la paix.

Non seulement le gouvernement français ne se mobilise pas avec détermination en faveur d'une paix juste et durable mais il stigmatise en ce moment même les populations d'origine étrangère par l'adoption de la loi sur l'immigration avec le soutien de l'extrême droite.

Une journée de mobilisation est organisée le 21 janvier à l'appel de 201 personnalités contre la loi « immigration ». Cette loi pénalisera davantage les peuples qui subissent les guerres aux portes d'une Europe et d'une France qui font mine de regarder ailleurs.

Après les mobilisations en France du 22 octobre, du 4 novembre, du 18 novembre et du 2 décembre, la CGT appelle les travailleuses et les travailleurs et plus globalement la population à maintenir la pression sur le gouvernement en se rassemblant et en manifestant massivement les 13 et 14 janvier prochains.

13 et 14 janvier, manifestations et rassemblements pour exiger :

- le cessez-le-feu immédiat et la levée du blocus de Gaza ;
- l'arrêt des bombardements et des déplacements forcés de la population ;
- la protection du peuple palestinien à Gaza et en Cisjordanie ;
- La liberté d'expression et de manifestation, les libertés démocratiques fondamentales
- la libération des otages et des prisonnier·es palestinien·es détenu·es par milliers sans jugement en Israël ;
- l'arrêt du commerce avec les colonies illégalement implantées en Palestine occupée ;
- une paix juste et durable entre palestinien·es et israélien·es.

